

avait établi victorieusement, et ce que nul, à l'heure qu'il est, n'ose contester, c'est que Thimonnier a été le premier auteur d'une machine à coudre mécaniquement, et que, s'il n'a pas eu le temps de réaliser complètement le fonctionnement de la navette, dans sa machine, il l'a cependant essayé avant de mourir, et nous pouvons, à l'appui de notre affirmation, mettre sous vos yeux une pièce mécanique rudimentaire faite par lui-même, pièce restée jusqu'à ce jour entre les mains de sa famille et dont l'importance n'avait pas été soupçonnée.

Cette machine, tout informe qu'elle est, prouve que Thimonnier se préoccupait de l'indispensable nécessité de l'emploi de la navette, puisqu'elle y figure et qu'un peu de temps et de travail eussent permis de la mettre en état de fonctionner.

Mais, Messieurs, à quoi bon insister davantage, et fatiguer plus longtemps votre patience. Merci de la bienveillance que vous avez mise à nous soutenir pendant les trois années qui se sont écoulées depuis le commencement de nos travaux; merci encore au Conseil municipal de Lyon, pour son généreux concours et pour l'intérêt qu'il nous a montré en donnant à une rue de la ville le nom de Thimonnier, et en votant, « dans sa séance du 16 « janvier 1873, une somme de mille francs (1,000 fr.) « sur le crédit des dépenses imprévues, pour aider la « Société des Sciences Industrielles dans l'œuvre patrio- « tique qu'elle a entreprise en mémoire de Thimonnier, « inventeur de la machine à coudre. »

(Lettre de M. le Préfet, en date du 13 février 1873).

Cette somme ayant été votée avec la destination spéciale de servir à l'érection de la statue de Thimonnier, nous ne l'avons pas encaissée, et dans ce moment, la ville nous la doit encore.